



PERFORMANCES ÉPURATOIRES

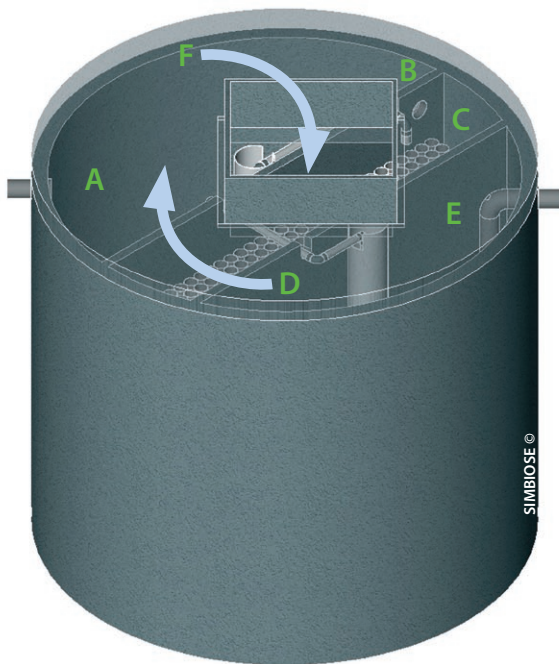
- Dimensionnement de la station : 8 EH
- Charge hydraulique par jour (150l/EH/j) : 1,20 m³/jour
- Charge polluante DBO₅ : 0,48 kg/jour
- Concentration garantie en sortie : DBO₅ < 35 mg O₂/litre
(Arrêté 07/09/2009 modifié) MES < 30 mg/litre

Taux d'abattement

Performances obtenues sur plate-forme accréditée (norme NF EN 12566-3 + A2)

- DBO₅ = 95%
- MES = 97%
- DCO = 87%

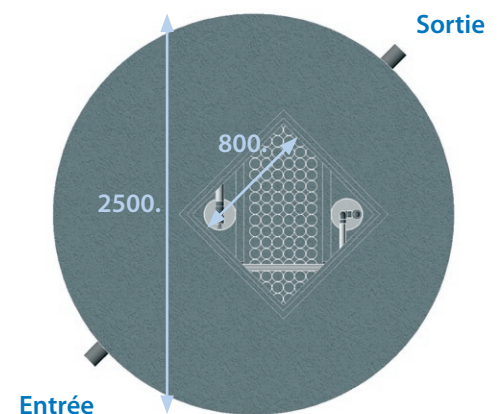
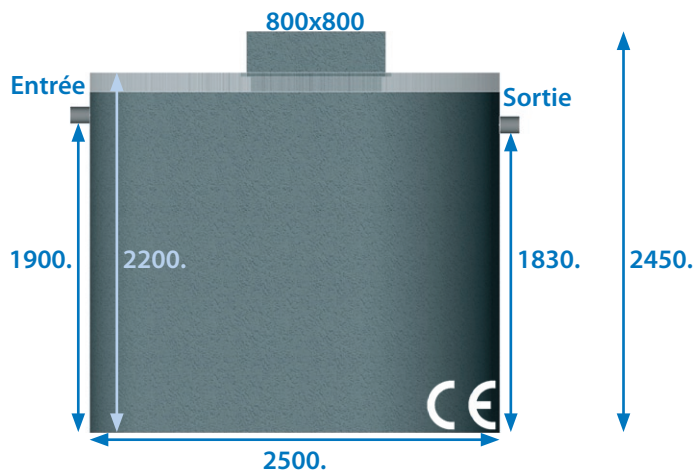
FONCTIONNEMENT



- A Décanteur primaire
- B By-pass sécurité
- C Réacteur biologique aéré*
- D Recirculation
- E Clarificateur
- F Égalisation

* culture fixée immergée aérée
(Support synthétique conforme à la norme 12255-7)

DIMENSIONNEMENT



STATION

Volume utile de la micro-station :	7,15 m ³
Volume de la cuve :	8 600 litres
Poids de la cuve :	6,40 t (Tolérance +/- 5%)
Hauteur :	2,20 m (+0,25 m de rehausse)
Hauteur Fe/Fs :	1,90/1,83 m
Diamètre :	2,50 m
Accès :	0,80 x 0,80 m
Diamètre entrée et sortie :	DN 100

DÉCANTEUR PRIMAIRE

Hauteur d'eau maximale :	1,75 m
Fréquence de vidange observée :	18 à 48 mois
Gestion des pointes hydrauliques	
Volume tampon de 30 %	

RÉACTEUR BIOLOGIQUE

Support lit fixe en PEHD	
Surface spécifique :	100 m ² /m ³
Diffuseurs tubulaires	

CLARIFICATEUR

Hauteur d'eau maximale :	1,75 m
Recirculation	
Système de décantation des boues secondaires	

ÉQUIPEMENTS

Surpresseur

Nombre :	1 pièce
Type :	150 litres/min
Puissance unitaire :	125 W
Niveau sonore :	45 dBa
Consommation annuelle :	1095 kW
Tension d'alimentation :	230 V

Aérateurs

Nombre :	2 pièces
Type :	Microbullage

Airlifts

Égalisation et recirculation sans pompe

RÉGLEMENTATION

Loi sur l'eau du 03 janvier 1992

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Arrêté du 07 septembre 2009 modifié

Norme NF EN 12566-3 + A2

GARANTIES

sous réserve d'un usage en conformité avec les normes d'exploitation (Guide-Utilisateur)

Composants électromécaniques : 2 ans

Cuves : 10 ans